L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 18 NOVEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE — Une grocerie, buvette et chantier de bois, situés dans le 3me district. S'adresser coin North Peters et Tricou. 16nov—5f

A VENDRE.—Son de riz à vendre aux plus bas prix du marché, au Lanaux Rice Mill. Bureau No 71 rue Decatur. 15 nov—7f

A VENDRE—Pour cause de départ, la grocerie située coin Bourgogne et Toulouse, côté nord. Pour toute information s'adresser sur les lieux. 11 nov—1sem

A VENDRE, louer ou cultiver à la part.—[illegible] arpent et demi de terre de premier choix, fraîchement labourée et prête à la culture d'arbres fruitiers, de légumes ou de fleurs—avec jolie maison de résidence et tous les accessoires de ferme, située rue Broad No 387 entre O'Reilly et Aubry. S'adresser au No 125 rue Bourbon. 8 nov—[illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Léonce Victor Tardif de Petiville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,793—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par François Tujague, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 nov—18 23 27

Succession de John E. Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,559—Division A—Attendu que Katie Wedemeyer, veuve de Jno E. Schroeder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John E. Schroeder décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 nov—18 23 27

Succession de Mme Catherine Rau, femme de J. D. Schlumbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,194—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Schlumbrecht administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17nov—17 22 26

Succession de Simon Fitzpatrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,518—Division E—Attendu que Mme Veuve Mary Fitzpatrick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Simon Fitzpatrick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 nov—17 22 26

Succession de Candide Casanova, veuve en premier mariage de Wm H. Cobb et femme décédée de Jos. Beaulieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,544—Division C—Attendu que Joseph Beaulieu a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Candide Casanova, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 nov—16 20 25

Succession de Thomas Manning

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,076—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Mulvey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 nov—16 20 25

Succession de Mary Emma Schiller, femme décédée de O. A. Fairex.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,520—Division C.—Attendu que Mme Caroline N. Schiller, femme de Robert Henley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Emma Schiller, femme décédée de O. A. Fairex, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 nov—12 16 20

Succession de Jules Victor

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,131—Division D—Attendu que Gabriel Vidète, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jules Victor décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9nov—9 15 18

PAR LE CONSTABLE.

François A. Mangin contre Joseph Pisalva.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,816—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, en [illegible] Deuxième District de cette ville le MERCREDI 23 novembre 1887 à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12 nov—16 23

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant mai 1887, y compris les primes non acquises de la précédente année—

Primes sur les risques d'incendie		$185 875 3[illegible]
Primes sur les risques de mer		6 577 07
Primes sur les risques de rivières		4,703 65
Total des primes		$197 156 02
Moins les primes non échues		54 874 00
Primes nettes acquises à la date du 31 mai 1887		$142,282 02
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$60,345 05	
Sur risques maritimes	3,078 48	
Sur risques de rivières	1,523 90	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	3,355 98	
Réassurances et primes remboursées	19 627 13	77 930 54
Profits		$64,351 48
Moins 7½ 0 0 dividende payé	$45 000	
Réserve pour les réclamations non ajustées	15 000	60 000 00
En plus		4 351 48

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeuble	$252,327 06
Actions de Banques, de Compagnies de Chemins de fer et autres	56,736 77
Billets garantis par hypothèques et nantissement	104 939 95
Billets à recevoir	54,724 51
Primes en voie de recouvrement	22,572 97
Action de la compagnie du chantier "Dry Dock" de Vallette	11,362 50
Jugements sur les billets hypothécaires	4,335 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542 771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. P. FOURCHY, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Fait et signé pardevant moi ce 13me jour de juin 1887.
N. B. TRIST, Notaire.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix	Jos A. Shakspeare
M. W. Smith	W. H. Bofinger
Paul Capdevielle	Jno B. Lallande
Aristide Hopkins	D. F[illegible]
Paul Fourchy	C. Bassetti
Alden McLellan	

14 juin—1m

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat à quoi nous joignons le facsimile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 13 DEC. 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30 000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.

CE TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE, de l'année mil huit cent quatre-vingt sept et la cent douzième de l'indépendance des Etats-Unis. Pardevant moi, ALPHONSE VICTOR PHILIPS, notaire, dument commissionné et qualifié, en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en ladite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et des soussignés, ont comparu personnellement les différentes personnes dont les noms figurent dans cet acte, lesquelles ont déclaré que se conformant aux dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation des corporations pour travaux d'utilité publique, et spécialement des privilèges assurés par la loi No 111 de 1882, approuvée le 5 juillet 1882 elles conviennent (et s'y engagent) ainsi que leurs associés et successeurs de former et constituer une corporation pour les fins et objets ci-après, et en vertu des stipulations et règlements qui suivent savoir:

ARTICLE 1er.

Le nom et le titre de cette corporation sera la "NEW-ORLEANS SAFE AND LOCK COMPANY;" elle aura sous ce nom, pouvoir et autorité, pendant vingt-cinq ans, à partir de la présente date de faire tous les contrats nécessaires à l'objet qu'elle se propose; de détenir, recevoir, acheter et vendre, sous son nom légal, des biens fonds et des biens mobiliers; de prêter de l'argent sur garantie; de nommer et désigner tels officiers, directeurs et agents qu'exigeront ses intérêts et ses besoins; d'adopter les règlements nécessaires à la bonne administration de ses affaires; de les changer et modifier à son gré; d'accomplir enfin tels autres actes qu'elle jugera nécessaires et convenables pour remplir le but de sa création.

ARTICLE II

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nlle Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et toutes les pièces judiciaires seront servies au président de la corporation, ou, en son absence, au vice-président, et dans le cas où ces deux officiers seraient absents au secrétaire ou au trésorier.

ARTICLE III

L'objet de la dite corporation est de fabriquer, vendre et louer des coffres-forts, serrures de sureté, voûtes et ouvrages de sureté, ainsi que d'autres articles en fer et en acier, en métal ou autre matériaux, en tout ou en partie, et, dans ce but, de se procurer par voie d'achat tous autres articles nécessaires et de les convertir en d'autres articles pour l'application ou l'emploi de machines et autres appareils; aussi de vendre ou de louer ces articles ainsi manufacturés, et de construire ou d'entretenir une fabrique pour les dits articles.

ARTICLE IV.

Le capital de ladite corporation est fixé à la somme de quarante mille dollars, divisé en quatre cents actions de cent dollars chacune; vingt-cinq pour cent du montant de chaque action devant être payés comptant lorsque vingt-cinq mille dollars du capital auront été souscrit, vingt-cinq pour cent soixante jours plus tard, et le reste, au gré du conseil de direction, en sommes de dix pour cent au plus du montant, et à des intervalles de trente jours au moins.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de la corporation de la dite corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de sept actionnaires, dont chacun devra détenir en son propre nom ou au nom de la société dont il fait partie au moins cinq actions du capital de la dite Compagnie. Toutes les élections du Directeurs de la Compagnie auront lieu le second mardi de janvier de chaque année. La première élection aura lieu le second mardi de janvier 1889. Toutes les élections se feront au scrutin dans les bureaux de la dite corporation sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis des dites élections sera donné par écrit dix jours d'avance à chaque actionnaire, et par dix jours d'annonce dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle Orléans. Les directeurs ainsi élus exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. L'élection se fera à la majorité des votes émis. Il est bien entendu néanmoins, qu'aucun actionnaire ne pourra, quel que soit le nombre de ses actions, donner soit personnellement soit par son représentant, plus de cinquante votes. En cas de non élection des directeurs au jour désigné, la corporation ne sera pas dissoute et le Conseil de Direction en exercice dans le moment sera maintenu. Une autre élection aura lieu trente jours plus tard, dont avis devra être donné dix jours auparavant dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance survenant dans la Direction par une cause quelconque sera remplie par les Directeurs en exercice. Quatre directeurs constitueront la majorité requise pour la gestion des affaires. Le Conseil de Direction, dans sa première réunion de chaque année, choisira parmi ses membres un Président, un Vice-Président ainsi qu'un Secrétaire-Trésorier qui seront tous actionnaires. Il pourra aussi désigner un Administrateur et tels autres agents, commis ou employés qu'il jugera nécessaires, et fixera leur rémunération à son gré. Il aura également le pouvoir de formuler les règlements nécessaires, de les modifier et amender, de vendre, acheter et transférer les biens de la corporation, de faire des emprunts, d'hypothéquer, d'émettre des obligations, d'exécuter les contrats et de procéder à tous les actes se rapportant à son but et qui ne sont pas en contradiction avec les lois applicables aux corporations.

Les personnes suivantes composeront le premier conseil de direction de la Compagnie et exerceront leurs fonctions en cette qualité jusqu'au premier mardi de janvier 1889 ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, savoir: Carlos Madueli, H. Dudley Coleman, George H. W. Timbrell, William T. Coats, Leonhard Naef, Edward A. Palfrey et Auguste Roy.

ARTICLE VI.

Quand la dissolution de cette corporation devra avoir lieu par l'expiration de sa charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la surveillance de trois de ses actionnaires désignés dans ce but à une réunion générale des actionnaires convoqués après quinze jours d'avis donné trente jours au préalable dans un journal quotidien de la ville de la Nouvelle-Orléans, et ayant l'assentiment de la majorité en montant des actionnaires. Les dits commissaires conserveront leur emploi jusqu'à ce que les affaires de la corporation auront été complètement liquidées. Si la mort de l'un ou de deux d'entre eux survenait, le ou les survivants continueraient l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation pourra être changé ou modifié ou la corporation pourra être dissoute avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à une majorité générale des actionnaires de la dite corporation convoqués dans ce but après la publication pendant trente jours préalablement dans une feuille quotidienne de la ville de la Nlle Orléans et pour tels changements qui pourront être faits relativement au fonds capital, il faudra en outre de l'avis public, quarante jours d'avis au préalable, par écrit par la malle à chaque actionnaire.

ARTICLE VIII.

Jamais aucun actionnaire ne sera responsable des contrats ou des erreurs de ladite corporation, pour une somme excédant la somme de ses actions non payées, pas plus qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider la charte ou d'exposer un actionnaire à toute autre obligation que celle de payer le montant de ses actions.

ARTICLE IX.

Le fonds capital de cette corporation pourra être augmenté à n'importe quel montant n'excédant pas cent mille dollars ($100 000), sur un vote des deux tiers des actions du dit fonds capital à toute assemblée régulière de cette corporation après trente jours d'avis publié dans un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans relativement à la chose projetée, et lorsqu'une augmentation du fonds capital aura été dument autorisé, avis en sera donné pendant trente jours dans une feuille publique de la ville de la Nouvelle-Orléans et chaque actionnaire aura le privilège de souscrire à la nouvelle émission au prorata du montant des actions qu'il possède actuellement, et toutes les actions du fond capital accru qui n'auront pas trouvé de souscripteurs à l'expiration des dits trente jours, pourront être placées par le conseil de Direction de cette corporation, mais pas au dessous de la valeur au pair.

ARTICLE IX

Dans le cas où un souscripteur au fonds capital de cette corporation négligerait de payer ses actions aux échéances sur une lettre ou une demande du Bureau des Directeurs conformément à l'article quatre dans les trente jours après le dernier jour fixé pour ces paiements, ses souscriptions de même que tous les paiements faits précédemment par lui seront considérés abandonnés par lui à la corporation et seront déclarés forfaits à la corporation.

ARTICLE XI.

Cette corporation entrera en fonctions et commencera les affaires aussitôt que deux cents actions du fonds capital auront été souscrites.
Ainsi fait et passé en mon étude, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, le jour et la date désignés précédemment en la présence de James Simon et de Samuel Gardiner, témoins compétents, qui ont apposé ici leurs signatures avec celles d'autres personnes et la mienne.
(Ont signé)

C. MADUELL,
H. DUDLEY COLEMAN,
G. H. W. TIMBRELL,
GEO. J. MULLER,
W. T. COATS,
PH. NAGELE,
P. NAGELE,
LEOND NAEF,
JOSEPH P. HORNER, PP. G. H. W. T.,
S. HERNSHEIM BROS. & CO.,
PP. G. H. W. T.,
W. S. BENEDICT, PP. G. H. W. T.,
GEO. THOMPSON, PP. W. T. C.,
GEO. D. FISCHER, PP. W. T. C.,
J. MANGUNO, PP. W. T. C.,
JOHN MULLER, PP. W. T. COATS,
SAM'L GARDINER,
JAS. SIMOON,
ALPHONSE PHILIPS, Notaire Public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède de la "New Orleans Safe and Lock Company" a été dument enregistré en mon bureau, dans le livre 358, à la page 202.
Nouvelle-Orléans, le 7 octobre 1887.
Signé: GEO. GUINAULT, Député annotateur.

Je certifie que les lignes qui précèdent sont une copie exacte de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Safe and Lock Company" et de l'attestation qui y est annexée, enregistrés en mon étude.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau officiel ce 8me jour d'octobre A. D. 1887.
ALPHONSE PHILIPS, Notaire.
9 oct—5 fen 1 m

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur, No 203 rue Canal.
18 oct—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Jean Roubède vs Pierre Ponsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,338—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 décembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Treize lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Reynès, Bourgogne et Forstall (laquelle dernière rue était anciennement la ligne de division de la propriété de Don Miguel G. de Lizardi) les dits lots sont désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Sept, Huit, Neuf, Onze, Douze, Treize, Quatorze et Quinze sur un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Gustave Le Gardeur, Jr., notaire, le 9 novembre 1869, et aussi sur une esquisse faite par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 19 mars 1870, annexé à un acte passé pardevant Michael V. Déjan, notaire, le 15 février 1877, mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: les lots numéros Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la dite rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin des dites rues Dauphine et Reynès; les lots numéros sept, huit et neuf contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la dite rue Reynès sur une profondeur de cent quarante pieds et cinq pouces, entre lignes parallèles. Les lots numéros onze, douze, treize, quatorze et quinze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt deux pieds cinq pouces et une ligne chacune; le lot numéro quinze forme le coin des dites rues Reynès et Bourgogne. Etant la même propriété que le détendeur a acquise par achat de la veuve et les héritiers de Hortaire Inbau, d'après un acte passé pardevant J. Bendernagel, notaire, daté le 10 décembre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11nov—13 18 25—2 9 13déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir—
Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le lot No un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3 10 17 24 29 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de propriété améliorée et de valeur coin Levée et St Charles entre l'Avenue Peters et la rue Octavia, Sixième District dans l'ancien Carrollton.

William Horrar vs. Mme Ellen A. Souby et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 17 décembre 1887 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—
[illegible] certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée, St Charles, l'Avenue St Charles et Peters [illegible] et [illegible] par un plan dressé par [illegible] Boudousquié, en date du 21 janvier 1871, une copie est annexée pour référence à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 14 février 1871. [illegible]
Acquise par Mme Ellen A. Souby défenderesse de Mme Leila Wiltz, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 15 mars 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15nov—15 22 29—6 13 17déc.

Avis aux Créanciers.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency). Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. La Breton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50 606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires sont maintenant complètement liquidées.
Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Aronstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuente,	A. Aleiator,
Joseph Batt,	Joseph Brugera,
A. Baybi & Co.,	Dr. I. Bordes,
W. R. Bell,	W. R. Bell, adm. nist'r,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Bercier & De Smet,
L. Bebolot,	F. Belden,
J. Branden,	F. Breon,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	P. E. Barindo,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bosse,
Jean Balienere,	J. A. Bordazat,
Samuel Bandera,	Comagerte & Lambert,
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couturie,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller,
P. Casse agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Chareo,
J. H. Chipot,	Herman Curtius,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galle,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Doss,
Arthur Denis,	Le Sulzer Bart & Co.,
Dominique Doux,	George Du[illegible],
O. [illegible],	G. M. Doll,
A. Dumestre,	P. T. Ducros,
Duvallier & Co.,	X. De Sainte-Croix,
S. Escofher,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Fiango,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	A. Fisch,
Fritz & Branden,	Charles F[illegible],
J. B. Frank,	M. Failey,
Gustave Forate,	E. C. F[illegible],
Feiber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenglheimer,
Joseph Gutzinger,	Generelly & Aliez,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Gerand,	Fred Good,
Goodenbow & Kelly,	Mme Arecto Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Gardel,
J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Homans & Co.,	George How M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herreo,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Ducro Aveck & Co,
Johnson & Manson,	G. B. Johnson,
Jeanneaud & Co,	J. M. Justinian,
B. Jahrens,	F. Jantroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Lecaumont,
Joseph Larrieu,	B. Laplace,
M. Lanusson,	X. Lavasson,
C. L'Hote & Co,	La Nouvelle ins. Co,
Edward Lischy,	Laug & Bernheimer,
Labonisse & Doble,	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafon,	La. Ice Manufact. Co,
G. A. Lanaux,	Peter Lanla,
E. Montense & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Maceo,	C. M. Mangin,
J. G. Monrose, curator,	Malgnan & Laborde,
Chas Massien, Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Merean,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	Y. Maignan,
Dr A. Mercier,	B. Marks,
Michael Meilleur,	Berelle Niveite,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Perigue,	Pritchard & Beckham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallatte,	B. Piffet,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils,	K. Rabasse,
E. Roger & Co,	J. Reviere,
J. Straus,	Mme Anna Saren,
J. E. Sarrazin,	William Sweete,
G. Schmidt,	Southern Ramie Culture
Strauss,	Assn,
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Scot,	H. F. Sturcken,
Smith & Co,	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	J. Siegfriend & Co,
D. H. Synart,	S. Szabary,
J. B. Saolari Schuller,	J. J. Stewart, trésorier,
David Stewdt,	F. Soubies,
Mme M. E.	C. B. Singleton,
E. F. Schmelcdorn,	Alfred Shaw,
H. N. Serie,	F. Semmesuth fils,
Nicholas Th.	E. A. Terrebonne,
A. Tessen,	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
H. Vester,	Jas A. Vignaud,
Philip Vellerie,	François Voirin,
Philip Wagner,	Adolp Weis,
Wm. Whan, Suc. de	L. A. Wiltz,
Wilkerson & Mosely,	James Wilson,
B. Wagener,	E. E. White,
E. L. Zell & Co.	M. A. Zounts & Co.

14 juin—15 4,21,28—juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Meubles, Outils de charpentiers, établis, etc.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—VENDREDI, 18 novembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville—
Un lot de meubles, outils de charpentiers, établis et divers articles trop longs à énumérer.
Conditions—Comptant.
17 nov—

PAR J. V. GOURDAIN.

Un cottage de choix à deux étages recouvert en ardoises, dans le Deuxième District.

No 342 rue Dumaine, entre Prieur et Johnson.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau ou une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, Ste Anne et Johnson, désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage fait par Arthur de Armas, sous-voyer de la ville, daté le 23 mai 1884, mesurant 26 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage à deux étages, recouvert en ardoises, ayant au rez-de-chaussée salons doubles, salle à manger, galerie derrière et office; au premier étage, deux chambres et balcon devant. Dans la cour, cuisine, puits, citerne, hangar et lieux d'aisance. Gaz dans toute la maison.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un et deux ans, contre billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant un intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, ensemble avec toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Charles Rollc, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
12nov—12 19 26

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wm Muller.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 22 307.

PAR E. CURTIS, encanteur,—bureau No 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Hon. F. A. Monroe juge, en date du 10 novembre 1887, je procéderai à la vente MARDI, 22 novembre, sur les lieux, No 279 rue Première encoignure de la rue Carondelet, à 11 heures a. m.
Un lot de meubles et effets mobiliers, d'après un inventaire en régistre.
Conditions comptant sur les lieux.
12 nov—12 20 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Edouard Toujan vs ses créanciers—No 22,560—Division E. Ordre de Cour—Que la cession de biens du pétitionnaire Edouard Toujan soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. Henry Pascalis notaire en son Bureau No 49 Passage de la Bourse en cette ville le MERCREDI 30me jour de novembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
18nov—30 déc 3 nov

Daniel Browne vs Ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,650—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richard Ireland, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9nov—9 15 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegriff vs leurs créanciers—No 22 2[illegible]4—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegriff, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegriff dont la faillite en cette paroisse et se composant de Eliza B. Morin, épouse de Andrew B. Morin et autorisée par son mari, Andrew B. Morin, et Rudolph Vandegriff (ils) soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Baker, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville SAMEDI le 19ème jour de novembre 1887 à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branck K Miller avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
Jas. D. RANKIN, Député Greffier.
18oct—5f au 19 nov

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

No 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19 916 53	
Primes de rivières	10,816 17	
		$307,929 89
Primes acquises de 1885		71 492 96
Total des primes		$379,472 85
A déduire—		
Primes non acquises de 1886	$75 785 78	
Primes remboursées	80 884 78	
Réassurances	7,827 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes		$214 974
A ajouter:		
Intérêt, loyers, sauvetage		24,190 47
Revenu net		$239,165 1[illegible]
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1885	$48,274 83	
Pertes sur les incendies de 1886	142 873 39	
		$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885	382 41	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	
		18,342
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 85	
		6 612 96
Pertes payées		$216,203 39
Commissions		16,181 38
Taxes d'Etat, de ville et licences		5,802 21
Dons charitables		848 1[illegible]
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat		1,069 50
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage		4,405 07
Dépenses générales et salaires		38,798 79
Dividendes de juin 1886	$12,500 00	
Profits et pertes	25,905 41	
		$38,405 41
		$321,005 0[illegible]
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus		$82,739 [illegible]
Pertes ajustées		32,861 20
		$115,601 0[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant valeur sur le marché le 31 décembre 1886:

Comptant en banques	26,406 05
Bons des Etats Unis 4 pour cent, Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle Orléans, de la compagnie du chemin de fer de la ville de la Nouvelle Orléans, la compagnie de pompiers de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime, actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Vallette Dry Dock Co, du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nlle Orléans et de l'association du cimetière de la Métairie	283,995 00
Billets de première hypothèque prêts sur demande garantis par des sûretés et billets à recevoir	30,560 00
Billets pour primes	85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau	70,774 50
Primes en cours de collection	35,375 96
Dû par des compagnies d'assurances	2,905 64
Comptant en la possession d'agents de compagnies en Europe	487 52
Mandats d'Etat et de ville	1,314 75
Intérêt sur des billets hypothécaires	3,906 85
Au crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie	$4,940 00
Livres débiteurs	489 92
	$5,409 82
	$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
(Signé). JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO BRIERRE,	JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOBBY,	P. POUTZ,
GUST. PITOT,	C. T. DUGAZON,
A. SCHREIBER,	D. FATJO,
C. E. SCHMIDT,	H. GALLY,
J. TUYES.	W. C. C. CLAIBORNE

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le 4ème district.

Succession de Alexandre Gautier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3,994.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, daté le 15 novembre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété foncière ci-après, à savoir:
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, désigné comme lot No 11 dans l'îlet No 84.
Le dit terrain mesure 27 pieds 4 pouces de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 125 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage en bois désigné par le No 76 rue Huitième.
Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra assumer au-dessus de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887 et déposer 20 pour cent comptant du prix d'achat au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant H. J. Rhodes, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 nov—17 26—déc 3 10 17

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et résidence en briques à deux étages et demi

No. 226 rue Baronne, entre les rues Julie et Delord.

Succession de Ann Saron, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Division B, même Cour, actuellement absent en congé, daté le 10 novembre 1887, dossier No 20,587, pour compte de la succession de Mme Ann Saron décédée, il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.

No 226 rue Baronne.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Julie et Delord désigné comme No 5 et mesurant 24 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 103 pieds courant dans la profondeur et faisant face au fond à une allée commune, 4 pieds 8 pouces de large ouvrant sur la rue Julie.
Les améliorations comprennent Un magasin et résidence en briques à deux étages et demi recouvert en ardoises, connu comme le No 226 rue Baronne, ayant du corridor aux 1er et 2me étages, un grand magasin au rez-de-chaussée avec 2 vitrines devant et à l'intérieur des vitrines à roulettes (étagères) et quelque 10 autres chambres en tout, cabinets, office, lieux d'aisance, etc., avec gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée, etc. et valant environ $50 par mois le tout en ordre.
Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à 1 et 2 ans du jour de la vente, avec 8 0|0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0|0 payable comptant au lieu.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15 nov—15 20 27—déc 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Une résidence en briques à trois étages avec attic, No. 118 rue Julie.

Entre les rues Camp et St Charles.

Succession de Mme Hannah A. McDaniel, décédée.

Pour de Comptant. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 17 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 8 novembre 1887 et signé le 12 novembre 1887, dossier No 19 901 dans l'affaire des successions de Mme Hannah A. Patterson, veuve de Alfred W. McDaniel décédé il sera vendu à l'encan:

PREMIER DISTRICT.

Résidence No 118 rue Julie.

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julie St Joseph Camp et St Charles désigné comme No 2 et mesurant 26 pieds 3 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur de 103 pieds courant dans le fond sur une allée commune [illegible] de la rue du Camp à [illegible] St Charles toutes lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à trois étages avec attic recouverte en ardoises contenant salons [illegible] rue Julie, [illegible] quelques 15 chambres en plus [illegible] à la bâtisse en briques à 3 étages dans le fond, gaz dans la bâtisse principale, citerne, hydrant, cour pavée, etc. le tout en bon état et valant $60 par mois.
Conditions—Comptant en passant le titre 10 0|0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, à l'option de l'acquéreur.
15 nov—15 20 27—déc 4 11 17

Dennis Cloney vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 138—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte provisoire et tableau présentés par Charles A. Johnson, syndic dans cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15nov—15 19 24

Quatrième Etat Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1886:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$75,376
Sur les risques de rivière		10,224
Sur les risques de mer		9 260 64
		$94,861 60
A ajouter:		
Primes non acquises de 1885		60 588 31
Total des primes		$155,450 91
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes	$ 34,549 04	
Sauvetage	426 66	
		34,975 70
Revenu total		$190 426 61
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$ 120,616 67	
Sur les risques de rivière	4,884 23	
Sur les risques maritimes	1,965 84	
	$127,466 74	
Primes remboursées, cancellations, commissions et rétractions	77,947 66	
Réassurances	14,487 18	
Taxes et licences	3,930 06	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	30,439 9[illegible]	
		$254,270 54
Surplus		$36,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$ 12,000 00	
Réservé pour risques non expirés	70,842 00	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01	
Balance	18,358 06	
		$136,156 07

ACTIF—VALEURS SELON LE DUCOURS MARCHÉ.

Argent comptant		$50,289 54
$100,000 bons 3 pour cent des Etats Unis, avec intérêt	$101,250 00	
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crossman)	129,000 00	
$50,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	56,500 00	
$20,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	16,025 00	
		$302,775 00
Prêts sur demande (garantis par valeurs collatérales)		36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange		60 00
1 action N. O. Sugar Exchange		75 00
25 actions N. O. Warehouse Co		525 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de collection		37,629 69
Meubles, accessoires, coffres-fort, mappes, etc.		2,000 00
		$429,600 39

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	2,356 80
Dividendes non payés	1,024 62
Réservé pour risques non expirés	70,842 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 90
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et d'ajouter la somme de six mille trois cent cinquante huit dollars, 06 cts, ($6,358.06) au crédit du fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
1jan—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 18 novembre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 25 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 18nov—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix à l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Huit cottages doubles et simples.

Et Magasin d'épiceries.

A Carrollton:

Deux morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession de Gotlieb Babeck "Décédé."

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", en date du 22 octobre 1887, dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotlieb Babeck, décédé, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Lafayette et Girod, mesurant ensemble 56 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et forme l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.
Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages et couverte en ardoises, en usage comme épicerie, magasin de tailleur et de cordonnier, connue par les Nos 133, 135 et 137 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage, cuve et lieux d'aisance, allée, etc. Aussi, une maison en bois traversant le fond du terrain et faisant face à la rue Lafayette. Le tout avec bail jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON.

A l'encoignure des rues Mary et Levée.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Carrollton, 7me District de cette ville, dans l'îlet No 140, anciennement No 11 "A", borné par les rues Mary, Levée, Quatrième et Monroe, formant l'encoignure des rues Mary et Levée et mesurant 113 pieds de face à la rue Levée, 75 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur le côté supérieur et 125 sur le côté inférieur, avec des lignes irrégulières dans le fond.
Les améliorations comprennent:
1. Un magasin d'épiceries, buvette et résidence ayant en tout 8 chambres, avec cuisine, cuve, etc.
2° Un grand entrepôt en bois.
3° Une maison cottage en bois à deux étages avec 2 chambres, une écurie, cave, cuisine, hangar, lieux d'aisance, etc.
Le tout sera vendu ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois, parc double, etc. Loués à raison de $40 par mois.

L'encoignure des rues Mary et Quatrième—Deux maisons-cottages.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville, à Carrollton dans l'îlet No 141, anciennement 10 C borné par les rues Mary, Jackson, Levée et Quatrième, et désignés comme les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mary et Quatrième.
Les améliorations comprennent deux maisons cottages en bois ayant chacune 5 chambres, cave, etc., rapportant $12 par mois.

Touchant la propriété ci-dessus.

4. Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et le même îlet, contigus à la propriété ci-dessus décrite, désignés comme les Nos 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois double, et un simple ayant dans chaque maison deux chambres, cuve et lieux d'aisance. Ils seront vendus en block, et rapportent $15 par mois.

Propriété de batture

5. Une partie de cinq certains terrains avec tous les droits passages et privilèges situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton) dans le carré No 15 B, ancien plan de Carrollton maintenant carré No 1, borné par les rues Levée, Mary, Upper Line et la rivière Mississipi (maintenant connue comme batture et désignés lesquels sont les terrains Nos 13 à 17 mesurant ensemble 171 pieds et 3 pouces de face de la rue Upper Line 150 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds sur une ligne du terrain No 12, et 195 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

6° Cinq certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse Jefferson en cet Etat, juste au dessus de la ville de Carrollton, lesquels formaient une partie de l'ancienne habitation de P. V. Labarre, situés à environ 11 arpents de la rivière Mississipi et désignés par les Nos 11, 12, 23, 24 et 25, lesquels se touchent et mesurent ensemble environ 5 arpents de façade sur un chemin commun conduisant à la rivière Mississipi au bayou de la Metairie, sur des profondeurs variant de 1160 à 2071 pieds de forme irrégulière. Il y a sur la terre contenant à peu près 18 acres, cultivée comme ferme aux légumes et donnant un revenu mensuel de $10, une bonne maison. Le tout conformément au titre.

NOUVEAU CARROLLTON.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées en un endroit récemment divisé en carrés et en rues, et connu comme Nouveau Carrollton paroisse Jefferson. Les dits terrains forment le coin des rues Dakin et Garrick dans le carré No 4, et mesurent 60 pieds de façade rue Dakin sur une profondeur et façade de 120 pieds sur Garrick.
Toutes plus ou moins, sur mesure américaine d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente, dressés par MM. Williams & Patton, architectes et voyers.
Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 8 0|0 intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente. Un dépôt de 10 0|0 comptant sera exigé sur les lieux.
Les actes de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
27oct—27 30—6 13 20 26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage en bois, toit en ardoises, No 58 rue Austerlitz, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Mme Susan A. Cone, décédée, veuve par un premier mariage de Peter Dalmau et par un second mariage de James Cone.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 3 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, Premier District, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 octobre 1887, Dossier No 16,499, pour compte des mineurs Peter et Joséphine Dalmau dans la succession de Susan A. Cone, veuve par un premier mariage de Peter Dalmau et par un second mariage de James Cone, il sera vendu à l'encan:

UN JOLI COTTAGE.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Laurel et Constance ou Live Oak, désigné par la lettre "B" et mesurant 40 pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne du côté adjacente à la rue Laurel et une profondeur au fond de 25 pieds 6 pouces et 6 lignes, et une profondeur sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Constance de 120 pieds, puis aux angles vers la rue Laurel, une distance de 14 pieds 5 pouces et 2 lignes et ensuite une seconde profondeur de 30 pieds, où elle rejoint la ligne du fond du lot.
Toutes plus ou moins, mesure américaine, d'après un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, qui peut être vu à l'endroit de la vente.
Les améliorations comprennent un joli cottage en bois recouvert en ardoises, ayant 9 ou 10 chambres, galeries devant et sur le côté, hangars, lavoir, poulailler, citerne, etc., donnant un loyer de $15 par mois.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0|0 intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, du jour de la vente, incluant hypothèque spéciale avec lien de vendeur, assurance et transfert de police, et 5 0|0 pour frais d'avocat en cas de procédures, 10 0|0 payé comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Octave Morel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété triangulaire de valeur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Joséphine et Adèle.

Succession de Alfred Shaw, décédé.

A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 décembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," daté le 3 novembre, 1887, Dossier No 19,365, pour compte de la succession de Alfred Shaw, décédé, il sera vendu à l'encan—

Tous les droits, titres et intérêt de la susdite succession, avec renonciation de réclamation au titre dans un lot de terre de valeur d'une forme triangulaire, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet triangulaire, borné par les rues Tchoupitoulas ou Levee, Water ou Front, Joséphine et Adèle, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 1 et mesurant 61 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Water sur une profondeur à travers l'îlet de Tchoupitoulas à la rue Water de 16 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Joséphine et 7 pieds 9 pouces au bout de la ligne triangulaire la plus rapprochée de la rue Adèle.
Etant la même propriété acquise par l'intermédiaire de Wurzburger Wade et autres, d'après un acte pardevant T. O. Stark, ex-notaire, le 7 décembre 1855.
Les améliorations consistent en une longue maison en bois à deux étages, toit en ardoises, à plusieurs corps de logis avec et terre, etc.
Termes et conditions—Comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6nov—6 13 20 27—4 10déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.

No 440 rue Magazine, coin Robin. Elégante résidence en briques à deux étages.

No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman.
Joli Cottage.

Deux terrains vagues rue **Palmyre**, entre **White** et **Broad**.

No 109 rue **Claiborne**, entre **St-Louis** et **Promenade Carondelet**.
Résidence à deux étages.

Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet**, deux grandes maisons en bois faisant face à la rue **Claiborne**, occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**.

No 489 rue **Ste Anne**, entre **Dorgenois** et **Rocheblave**.
Maison à double corps de logis.

Rue **Robertson**, entre **Columbus** et **Kerlerec**, un terrain vague.

Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Duels, Paris** et **Industrie**.

Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 23.125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS;

Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 18 octobre 1887 pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:
1. Une certaine portion de terre située dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 143, bornée par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, désignée par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, arpenteur et mesurant selon le dit croquis 33 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 4 lignes du lot No 9 d'après un plan de P. A. Boudousquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de E. Grima, ancien notaire de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie en vertu d'un acte de partage entre lui et John William, son exécuté pardevant James Fahey, notaire, le 10 mai 1871, enregistré dans le livre 103, page 131. Ils l'avaient eux-mêmes achetée de la succession de William Chance [illegible] par acte pardevant E. Grima, ancien notaire, en date du 22 mai 1867, enregistré dans le livre 93, page 259.
Les améliorations comprennent une belle maison de résidence bien bâtie en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée un [illegible] et une galerie en fer et une [illegible] la salle à manger, [illegible] salon double, une vaste salle à manger avec office, et une cuisine et un grand corridor à chaque étage. Aussi, une cuisine en briques à deux étages et y est contenant 2 chambres en bas et 3 chambres au premier étage, avec bâtisses aux dites bâtisses ayant 2 chambres, gaz partout, hydrant, cour carrelée et pavée, beau jardin sur le côté etc. Cette propriété est valable rapportée au bas depuis le 30 septembre 1888 à raison de $80 par an payable en billets du loyer tous les trimestres.
2. Un certain terrain situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet No 137 borné par les rues Palmyre, Gasquet (ci-devant Jackson), Roman et Derbigny, désigné par le No 29 du carré No 24 sur un plan de Jos. Pilie, voyer, en date du 1er mai 1846, déposé en l'étude de D. McKay, ancien notaire, lequel terrain mesure plus ou moins 27 pieds de façade rue Palmyre sur 100 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 30 de la rue Palmyre. Cette propriété a été achetée par John McVittie de Thomas McKenny par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 26 février 1857, enregistré dans le livre 72, à la page 60.
Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cuisine le tout couvert en ardoises, 3 auvents, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.
3. Deux lots de terre situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 603 borné par les rues Palmyre, Banks White et Broad, anciennement allée dans l'îlet désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet D sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 10 janvier 1867, dont une copie exacte est annexée à un acte de Edouard Barnett ex-notaire daté le 28 mars 1867 et à un acte daté le 30 avril 1870 passé par W. J. Castell, ex notaire—Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun d'après le dit plan 25 pieds 7 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, le lot No 15 formant le coin des rues Palmyre et White. Etant la même propriété achetée par John McVittie à un encan du shérif qui a eu lieu dans l'affaire de la banque Hibernia de la Nouvelle-Orléans vs. W. H. Walters et George Crosnan, No 35,457 de l'ex Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il en appert par l'acte du shérif daté le 1 septembre 1875, enregistré au bureau des alienations dans le livre 104, folio 279 à 251 et enregistré au bureau des alienations livre 104, folio 958, et ultérieurement George Crosnan avait acheté de Paul Suegi d'après un acte de W. J. Castell, ex notaire, daté le 6 mai 1872, enregistré dans le livre 101, fol. 456.
4. Un terrain situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis désigné par le No 7 de l'îlet No 45 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1843, déposé au bureau de J. R. Beard, ex notaire, conformément à ce plan, le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces 5 lignes ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme le No 109 rue Claiborne, laquelle propriété a été achetée par John McVittie de la Compagnie d'Assurance Teutonia d'après un acte de Jos. Cohn, ex-notaire, daté le 30 septembre 1880, enregistré dans le livre No 112 fol. 780.
Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, deux chambres à l'étage inférieur, trois chambres et un cabinet à l'étage supérieur, galerie aux deux étages, une bâtisse à deux étages attenant à la bâtisse principale avec cinq chambres, puits, citerne, chambre à bain, gaz, hangar pour le bois, etc.
5. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No. 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St Louis désigné par le No 8 de l'îlet No 45 d'après un plan dressé le 1er mai 1840, et déposé au bureau de Thomas McCay, ex-notaire. Conformément au dit plan, le dit lot mesure 2 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, borné du côté par le lot No. 7 et de l'autre côté par les lots 9, 10, 11, 12 et une part du lot 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de R. S. Dolbear d'après un acte de Jas. Fahey, notaire, daté le 13 novembre 1872 enregistré au bureau des aliénations livre 100, folio 568.
6. Un autre lot de terre d'une forme triangulaire, situé dans le même district et îlet, désigné comme le lot No 1 sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 31 mars 1858, déposé au bureau de Eusebe Bouny, lequel lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 5 pieds de face à la Promenade Carondelet, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne et 34 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne courant de la Promenade Carondelet à la rue Claiborne. Acquis par Jno McVittie de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un acte de Eusebe Bouny, notaire, daté le 19 mai 1858, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 76, folio 75.
6. Trois lots de terre, situés dans le même district et îlet, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1840, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire; le lot No 9 est adjacent au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 30 pieds 9 pouces 3 lignes de large dans le fond, 54 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et aussi 26 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Claiborne et de 29 pieds sur une ligne courant de la rue Claiborne à la Promenade Carondelet; les lots Nos. 10 et 11 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 55 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété achetée par John McVittie de M. Gernon, d'après un acte par Ad. Boudousquié, daté le 1er mai 1851, enregistré dans le livre 53, folio 605.
4. Un lot de terre dans le même district et îlet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds; le dit lot étant le reste de la portion du lot No 12 de l'îlet No 45, borné d'un côté par le lot No 11 et de l'autre côté par le lot No 14. Etant la même propriété achetée par John McVittie de Mary A. Leonard et al. d'après un acte de W. J. Castell, notaire, daté le 28 février 1867, enregistré dans le livre 93, folio 93.
Les améliorations sur ces six lots comprennent un cottage avec toit en ardoises, connu par le No 120 Promenade Carondelet, ayant à l'étage inférieur deux chambres, chambre et cabinet dans l'attic, une bâtisse à deux étages attachée à la bâtisse principale avec deux chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, etc. une bâtisse en bois à un étage avec trois chambres, citernes, lieux d'aisance, etc. Formant le coin de la rue Claiborne et de la Promenade Carondelet, et deux grandes bâtisses en bois avec toits en ardoises sur la rue Claiborne, qui servaient comme ateliers de charpente au décédé.
6. Un certain terrain situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 323, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 137 du carré No 7, sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté du 17 avril 1852, mesurant 37 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 162 pieds 8 pouces 1 1|2 ligne du côté de la rue Dorgenois, sur une ligne qui le sépare du terrain No 136 et de 162 pieds, 4 pouces, 2 lignes du côté de la rue Rocheblave, sur la ligne qui le sépare du terrain No 138. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le No 489 de la rue Ste-Anne, étant la même propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte de A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.
Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, avant quatre chambres, une cuisine avec deux chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.
7. Un certain terrain vague, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 630, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, désigné par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 1849, déposé en l'étude de C. C. Ledoyen, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue Robertson, sur 105 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 85, 2° d'une partie du terrain No 84 et 3° d'une partie du terrain No 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cuvellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.
8. Quatorze terrains vagues situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Duels, Paris et Industrie, désigné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'îlet No 21 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de Jos. Pilié, comme suit:
Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles; 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 114 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 110 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.
Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur; le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Duels.
Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Duels, sur 159 pieds 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie; et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 159 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds au fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8, 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1, et 146 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale, s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie, de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1859, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

9. 10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions.—Pour les actions, comptant; pour les propriétés décrites en troisième et huitième lieux, comptant; pour celles décrites en premier, second quatrième cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un et à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement billets garantis par lien du vendeur avec la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente sera considérée un défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

Terrains dans le Septième District.

Sur les rues Burthe et Deuxième.

Succession de Francis Xavier Leray.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,122.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 10 décembre 1887, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 2 novembre 1887, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous à savoir:
Trois terrains situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans dans l'îlet désigné par le nombre quatre vingt-dix sur un croquis ou plan du Septième District, compris entre les rues Cambronne, Deuxième, Jefferson et Burthe, les dits lots sont désignés par les numéros onze, douze et quinze dans un plan dressé par Henry Moellhausen, voyer, le 3 janvier 1846 et déposé comme plan No 22 sur le livre de plans de G. R. Stringer, ex-notaire. Les lots onze et douze sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles; le lot numéro quinze mesure trente pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.
Laquelle propriété a été acquise par le décédé par achat de John Paul Hecker, d'après un acte pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville le 18 février 1882 et dûment enregistré au bureau des aliénations dans le Livre 114, folio 894.
Termes et conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 nov—5 12 19 26—déc 3 10

Propriété de valeur améliorée,

Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavallero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Division "D" maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque privilège et lien de vendeur. L'acte de vente passé pardevant M. V. Dejan, notaire, No 26 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, l'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer les billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être assumées et payées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20,124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.
1° La moitié nord du quart de section nord ouest 30, Township 13, Range 8; aussi le quart sud est du quart de section sud ouest 30, Township 14 du Range 9, et le quart nord est du quart de la section 1, Township 13 Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.
2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans la ville de Coushatta, en cet Etat, et connu comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.
Aussi, la moitié indivise dans un coffre fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25 30—5 12 19 26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie. vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,124.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus il sera vendu:
Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, la rue Carondelet, rue Apollon, Valence et Cadiz, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,286.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'Etat de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.
Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la présente notification les raisons pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre, 1887.
26 oct—1 f par sem pendant 30 jrs.

Académie de Ch. Caron,

188 rue des Remparts

Ecole du jour pour garçons. Cours commercial le soir pour jeunes gens. Leçons d'Anglais pour les Français et de Français pour les Américains.
Les parents ayant des enfants éprouvant de la difficulté pour apprendre à lire sont invités à essayer de la méthode particulière de cette institution.
30 oct—4 dim

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux, No [illegible]
NOUVELLE-[illegible]
VENDREDI, 18 [illegible]

VA[illegible]

COMPAGNI[illegible]

TRANSA[illegible]

Entre New [illegible]

Les magnifiques [illegible] pour le continent [illegible] électriques partiront [illegible] rivière du Nord, [illegible]:

LA BOURGOGNE [illegible]
LA CHAMPAGNE [illegible]
LA GASCOGNE [illegible]

Prix du pas[illegible]

[illegible]

CROI[illegible]

POUR NEW Y[illegible]

Partant Mercredi [illegible]

KNICKERBOCKER [illegible]
LOUISIANA

Le steamer [illegible]

NEW [illegible]

ASSURANCE PAR [illegible]

Passage Cabine [illegible]

MANDEVILLE [illegible]
LES SOI[illegible]

Le Steamer [illegible]

[illegible]

CHEMIN [illegible]

Queen and [illegible]

[illegible]

LOUISVILLE [illegible]

TEXAS [illegible]

[illegible]

DATE DE F[illegible]

COMPAGNI[illegible]

DE LA [illegible]

(New Orleans [illegible])

BUREAUX [illegible]

entre [illegible]

CAPITAL [illegible]

[illegible]

FEU[illegible]

No 11

L'ag[illegible]

GUS[illegible]

J'espérais [illegible] seignement [illegible] père n'était [illegible] simplement [illegible] il n'avait plus [illegible] fils et qu'il n'[illegible] d'en recevoir [illegible]
Ma visite [illegible] ment abrégée [illegible] presse; [illegible] marqué en [illegible] encadré dans [illegible] pendu près de [illegible] du moment [illegible] m'accompagn[illegible] sa place, [illegible] dans ma poche [illegible]
Je doute [illegible] nous servir, [illegible] de physi[illegible] changer de [illegible] faire [illegible] je suis trop [illegible] pouvoir vous [illegible] bonne.
Oui, c'est [illegible] répondant au [illegible] tout surprise [illegible] été le maître [illegible] que lui [illegible] de l'assassin [illegible] jusqu'à [illegible] pleine [illegible]